



SDEN-CGT 60
28 rue Jean-Baptiste Baillière
60 000 BEAUVAIS

Mail : 60@cgteduc.fr
FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

F.E.R.C.



COMMUNIQUÉ DE LA SECTION SYNDICALE DE LA **CGT ÉDUC'ACTION** DU LYCÉE DES MÉTIERS JEAN-BAPTISTE COROT DE BEAUVAIS

Suite à un communiqué de presse des personnels du lycée des métiers Jean-Baptiste Corot de Beauvais concernant la baisse problématique de la dotation globale de fonctionnement (DGF) allouée par la Région aux lycées, Monsieur Laurent Rigaud, vice-président de la Région en charge des lycées, a été sollicité par le Courrier Picard à ce sujet. Plusieurs éléments de sa réponse, dans un article du 15 décembre, ont surpris les personnels de l'établissement.

Monsieur Rigaud affirme que la dotation globale de fonctionnement était de 320 000 € en 2020 et qu'elle est maintenant de 440 000 €, suggérant ainsi une augmentation généreuse.

En réalité, entre 2020 et 2025, les dotations ont évolué de la manière suivante : pour 2020, la dotation globale de fonctionnement était de 395 582 €, pour 2021, elle était de 320 659 €, pour 2022 de 334 141 €, pour 2023 de 579 306 €, pour 2024 de 513 862 €, pour 2025 de 439 478 €. En 2022, l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement pour 2023 s'explique non par la volonté bienveillante d'abonder largement le lycée des métiers Jean-Baptiste Corot en moyens financiers, mais par l'augmentation du prix des énergies engendrée par l'invasion barbare de l'Ukraine par la Russie. Nous soulignons qu'hormis ce pic exceptionnel la tendance a globalement été à la baisse, surtout ces trois dernières années.

Monsieur Rigaud prétend que le fonds de roulement du lycée Jean-Baptiste Corot est de 44 jours. C'est faux depuis plus d'un an, et il est regrettable que Monsieur Rigaud n'en ait pas été averti.

À Corot, compte tenu de la DGF 2025, afin de maintenir un fonctionnement dégradé mais à peu près cohérent, il faudrait ramener le fonds de roulements du lycée à moins d'une semaine. Or, dans la Délibération n°2024.01425 du Conseil régional réuni le 3 octobre 2024 sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président de la Région des Hauts-de-France, il est stipulé que « Le conseil régional [considère pour l'] ajustement du mécanisme de fonds de roulement garanti par la Région [que les] seuils sont ainsi fixés : [p]our les établissements d'enseignement technique ou industriel à 30 jours de fonctionnement ». Nous demandons à la Région de tenir ses engagements.

Monsieur Rigaud « rappelle » que « la DGF sert à financer la viabilisation, et non les sorties pédagogiques, sauf s'il y a du rab ».

Si la dotation globale de fonctionnement sert effectivement à financer la viabilisation du lycée (chauffage, électricité, eau, entretiens, etc.), elle n'est pas fléchée. Comme le rappelle l'avis du CESER du 1er octobre 2024, « La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond au montant global de financement régional ; celui-ci couvre le besoin de financement individualisé de chaque EPLE, pour lui permettre : [...] [d]'assurer un environnement adéquat au parcours de réussite des élèves : pédagogie, vie de l'élève. [...] Chaque EPLE est autonome dans l'utilisation de cette dotation. Celle-ci est globale et non « fléchée » : les établissements la mobilisent ainsi que leurs ressources propres pour mener à bien leurs missions et leurs projets. ».

Lorsque les personnels du lycée des métiers Jean-Baptiste Corot interpellent la Région sur la baisse problématique de la DGF, ce n'est pas parce que cette baisse de moyens empêcherait quelques sorties pédagogiques à la marge.

Depuis plusieurs années, compte tenu de la diminution globale de la DGF et de l'augmentation simultanée des prix, il est quasiment impossible d'acheter, dès la mi-octobre, le matériel pédagogique et les matières premières indispensables aux enseignements en matières professionnelles comme en matières générales. Aux enseignants de menuiserie qui manquaient de bois, il a déjà été proposé d'utiliser le bois des palettes pour enseigner la fabrication aux élèves. En atelier peinture, certains professeurs prennent dans leur stock personnel pour assurer la continuité des enseignements. Les élèves de couverture bénéficient – mais pour combien de temps encore ? – de dons de matériau de moins en moins fréquents d'entreprises locales pour pouvoir apprendre leur métier. Dans les ateliers de plomberie et de métallerie, le cuivre, l'acier ainsi que l'oxygène et l'acétylène (gaz indispensables pour le soudage) se font rares.

Monsieur Rigaud souligne que la Région va « accompagner [l]e lycée avec quatre millions d'euros de gros investissements. ».

C'est un fait.

Nous rappelons cependant que ces investissements sont principalement dédiés à la réfection de l'internat du lycée, internat qui dès sa réception en octobre 2011 présentait un nombre invraisemblable de malfaçons, internat qui a dû être évacué en pleine nuit en septembre 2024 parce que le plancher s'était affaissé d'un seul coup entraînant l'apparition de fissures dans les cloisons et la destruction des douches de plusieurs chambres du bâtiment.

Faut-il se réjouir de la nécessité de cet investissement ou déplorer le manque de suivi du chantier à l'époque ?

Pour conclure, le lycée des métiers Jean-Baptiste Corot a besoin d'une dotation complémentaire et ses personnels demandent à la Région de remplir ses obligations prévues par les orientations adoptées dans la Délibération n° 2024.01425 du Conseil régional réuni le 3 octobre 2024 sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, nous citons : « Le conseil régional [...] décide [...] [d]'assurer si nécessaire des dialogues individualisés permettant l'octroi éventuel de dotations complémentaires à la dotation initiale arrêtée pour chaque établissement des Hauts-de-France dans la présente délibération, après analyse des comptes financiers 2024, de l'exécution budgétaire, d'une demande formelle de dotation complémentaire par l'établissement et ou de tout autre document permettant l'étude de la situation financière de l'établissement. ».

Le Lycée Professionnel est un service public qui doit accueillir tous les élèves sans distinction. Son objectif est de dispenser un enseignement de qualité, dans les meilleures conditions d'études possibles, afin de garantir l'émancipation à nos futurs citoyens, notamment grâce à l'acquisition d'un diplôme.

À Beauvais, le 06 janvier 2025,
La CGT Educ'action du lycée des métiers Jean-Baptiste Corot